



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1er février 2008**

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 8 février 2008

**Dossier MARCHAND - Acquisition de diverses parcelles au Marais  
de Galuchet**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume  
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme  
Andrée CHAREYRE -

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith  
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie  
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle  
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard  
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -  
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise  
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie  
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume JUN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE  
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN  
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Robert PLANTECOTE -

***Conseillers :***

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise  
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008**

DELIBERATION D20080038

**URBANISME ET AFFAIRES  
IMMOBILIERES**

**Dossier MARCHAND - Acquisition de diverses parcelles au  
Marais de Galuchet**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les Marais de Galucher et la Plante ont été endommagés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999, et connaissent depuis cette date, des difficultés de remise en état.

L'intervention de plusieurs partenaires et notamment le Parc Interrégional du Marais Poitevin ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, a permis de créer, sur cinq années (2004-2008), un « programme de conservation d'une entité de marais aux portes de la Ville de Niort et du Marais poitevin » afin d'assurer la remise en état et la préservation de la faune et de la flore particulièrement intéressantes dans le secteur du Marais de Galucher et de la Plante.

Afin d'adhérer à ce programme, faciliter la remise en état et l'entretien écologique de ces sites, il est préférable que la collectivité soit propriétaire des terrains concernés.

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires, Mr et Mme MARCHAND Claude ont donné leur accord pour la vente de diverses parcelles de terrain sises au lieudit «Prairie de Galucher » cadastrées section KY numéros :

- 20 : pour une contenance de ----- 83 a 50 ca
  - 28 : pour une contenance de----- 55 a 91 ca
  - 30 : pour une contenance de----- 29 a 26 ca
  - 41 : pour une contenance de ----- 17 a 66 ca
  - 87 : pour une contenance de ----- 11 a 21 ca
  - 91 : pour une contenance de ----- 39 a 89 ca
- Soit une superficie totale de ----- 2 ha 37 a 43 ca

Cet accord est intervenu sur la base de 0,11 et 0,15 €/m<sup>2</sup> concernant la valeur s'appliquant aux terrains et représentant une somme de 3 150,13 €, et la somme de 7 825,42 € s'appliquant aux arbres existant sur les parcelles, soit un prix global pour cette opération de 10 975,55 €, conformément à l'avis délivré par le Service du Domaine.

En outre, cette négociation est intervenue par l'intermédiaire du Cabinet DESCHAMPS IMMOBILIER gestionnaire des biens de Mr et Mme MARCHAND, dont la commission s'élève à la somme de 478,40 € à la charge de la Ville de Niort.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts 8200-3013-8311-2111.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PIZON Notaire à POITIERS.
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des organismes compétents, les subventions afférentes à cette acquisition.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Signé**

**Gilles FRAPPIER**